

CHAISES D'ÉVACUATION POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Les chaises d'évacuation spéciales sont situées dans les foyers d'accès aux ascenseurs, à tous les étages où travaillent des personnes à mobilité réduite. Utilisées par le personnel compétent, elles permettent, le cas échéant, d'évacuer une personne à mobilité réduite de l'étage où elle se trouve. Les personnes à mobilité réduite sont les dernières à être évacuées de leur étage, car il est essentiel de disposer d'un parcours d'évacuation dégagé.

ASCENSEURS

IL NE FAUT PAS utiliser les ascenseurs lors d'une évacuation d'urgence en cas d'incendie. Les personnes qui se trouvent à bord d'un ascenseur quand la sonnerie électronique se déclenche doivent garder leur calme et attendre que l'ascenseur se rende jusqu'au hall principal, puis en sortir et quitter l'édifice.